

Tenir ses engagements !

Lors de la dernière séance du conseil municipal, la majorité a autorisé la vente de logements sociaux appartenant à la SIP.

Malgré notre opposition à cette cession, la délibération a été votée de justesse ; certains conseillers de la majorité s'étant aussi opposés à cette vente.

Or, pendant la campagne électorale, la liste emmenée par Jean René Hémart, le maire actuel, s'était engagée à promouvoir le logement locatif (indiqué dans leur profession de foi).

Cela nous paraît contradictoire ; comment favoriser le logement locatif accessible aux revenus plus faibles si nous autorisons sa vente ?

Après une baisse uniforme, sans discernement, de 15% des 3 taxes (habitation, foncier bâti et non bâti) qui favorise les multi-propriétaires, voilà que l'on propose l'abandon du logement locatif sur Salouël. De plus, cette autorisation de vente risque de faire jurisprudence ; tout le parc locatif de Salouël des bailleurs sociaux risque d'y passer.

Nous venons aussi d'apprendre que cette majorité veut réviser le plan local d'urbanisme ; nous nous attendons au pire, mais nous mettrons toute notre énergie pour que le logement accessible à tous les revenus et aux jeunes ne soit pas oublié.

*Marc Lourselle
et Guy Vasseur*

Force nous est de constater au vu des résultats des délibérations du dernier conseil municipal, dont l'avis était plus que partagé, que certains ont jugé notre demande inadmissible : qui êtes-vous pour donner des leçons sociales ? Etes-vous directement concernés ? La commune vous appartient-elle ? Avez-vous si peu de moyens pour vous glisser dans nos peaux et être en capacité de comprendre notre quotidien ?

En tous cas, c'est gentil de dire comprendre notre désir commun de locataires d'acquérir les logements que nous occupons et que nous avons les uns les autres déjà largement aménagé à notre goût, au fil des ans, et à nos frais.

Au moins, vos articles politiques nous auront permis d'apprendre les données financières de cette opération.

Les prix de cession proposés sont largement inférieurs aux estimations des Domaines et heureusement, car il s'agit d'accession sociale, mais je rassure les élus qui ont voté contre notre projet : à ce jour, et même dans ces conditions, ceux d'entre nous qui pourront obtenir un prêt d'un tel montant, se compteront probablement sur les doigts d'une seule main...

Ces logements sont destinés à permettre aux habitants à revenus modestes de se loger à des prix acceptables : le terme est bien utilisé car jusqu'où peut aller l'acceptable ?

En attendant, Mesdames et Messieurs, pour la plupart, notre rêve se termine, alors dormez paisiblement : vous seuls pouvez continuer d'acheter à SALOUEL...

Vous êtes chez vous, heureux "riches" propriétaires !

Bernard Guéant

ENSEMBLE AVEC LA GAUCHE POUR SALOUEL

Lors du Conseil Municipal du 3 février 2010 il nous a été demandé notre accord pour la vente éventuelle des logements de la Résidence d'Amargue appartenant à la Société Immobilière de Picardie (SIP). Cette vente est possible à la demande des locataires résidents intéressés dans le cadre de l'accord entre l'Etat et le mouvement HLM de décembre 2007. Tout en comprenant le désir des locataires d'acquérir leur logement, nous n'avons pas voté pour cette possibilité.

Les prix de cession proposés sont largement inférieurs aux estimations des Domaines (par exemple 164 710 € pour une estimation de 235 300 ou 173 479 € pour une estimation de 266 890). De plus cette vente peut se faire au profit du locataire et de son conjoint, mais aussi de ses ascendants et descendants ! Cela veut dire que l'acquéreur fera une excellente opération financière mais finalement au détriment de la collectivité qui a charge de financer le logement social.

Ces logements ont été construits avec l'aide des collectivités et sont destinés à permettre aux habitants à revenus modestes de se loger à des prix acceptables. La logique veut que si sa situation s'améliore le locataire parte pour un logement du secteur privé, laissant la place à un autre locataire qui ne peut pas se loger autrement. On ne peut pas se lamenter sur la difficulté pour les jeunes de Salouël de se loger sur place et accepter la disparition de 22 logements sociaux.

Le prix des terrains à Salouël est tel qu'il semble impossible d'envisager la construction de logements sociaux en remplacement de ceux qui vont disparaître avec cette possibilité de vente. Nos arguments ont paru suffisamment solides pour qu'une majorité des conseillers marque sa désapprobation :

7 voix contre et 8 abstentions sur un total de 27 conseillers.

Malheureusement les abstentions ne sont pas prises en compte et la vente a été autorisée.

Jacques BOYER - Lise ROCHOWIAK-MOREAU - Marc DELIENNE
42 rue du 8 mai 1945 - 80480 SALOUEL

Tél/fax /rép 03 22 95 27 72